



ROSARIUM



LETTRE DES FRÈRES DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE



Printemps 2018

Deux anniversaires

IL Y A cinquante ans, la révolte estudiantine, suivie de la grève générale, bouleversa pendant quelques semaines la population française, qui jouissait jusqu'alors allègrement de la prospérité des « Trente glorieuses ¹ ». Le 30 mai, sonna le glas de cette tentative de révolution marxiste. De Gaulle avait obtenu la veille le soutien de Moscou, qui ordonna au Parti communiste français de sauver le régime ². Un certain ordre se trouvait rétabli, mais le processus subversif de fond ne fit que se poursuivre et s'amplifier.

Après avoir investi les institutions politiques puis économiques, la Révolution, c'est-à-dire essentiellement le principe de l'autonomie absolue de l'homme, devait désormais pénétrer la vie intime des âmes, pour en effacer jusqu'à l'image de Dieu.

Mao Tsé-Toung avait bien compris qu'il fallait attaquer jusqu'à l'intérieur des âmes, par le biais de la culture, pour extirper le besoin de l'absolu. Lorsqu'il déclencha la révolution culturelle en Chine, le 18 août 1966, un manifeste du parti communiste chinois la définit comme une volonté de transformer « la physionomie morale de toute la société au moyen de la pensée et de la culture ». La révolution culturelle en Occident, inspirée par l'*École de Francfort* ³ et par le théoricien italien du marxisme, Antonio Gramsci, dès les années 1930, poursuivait le même objectif, mais de façon plus insidieuse.

L'idée et la stratégie traditionnelles de la révolution sont périmées, écrivait Henry Marcuse, membre de l'École de Francfort. [...] Ce que nous devons entreprendre, c'est un mode de désintégration du système qui soit diffus et dispersé ⁴.

Cinquante ans plus tard, force est de constater que ce mouvement, accéléré depuis 1968, a atteint son but. Abandonnés à eux-mêmes sans guide par la neutralisation des autorités temporelles et spirituelles, coupés de leurs racines culturelles par l'ignorance et la propagande à l'école et dans les médias, amollis par un confort matériel jamais atteint jusqu'ici, beaucoup de nos contemporains ont l'intelligence obscurcie, sont devenus la proie de leurs passions, et se dessèchent dans un athéisme au moins pratique. La société familiale est fortement ébranlée, la survie même des peuples européens se trouve menacée, par le refus égoïste de s'engager

¹ – Expression forgée par l'économiste Jean FOURASTIÉ, pour caractériser le développement économique des années 1946 à 1975.

² – Cf. Henri-Christian GIRAULT, *L'accord secret de Baden-Baden*, Paris, Éditions du Rocher, 2008.

³ – Cf. Arnaud de LASSUS, *L'École de Francfort*, Paris, A.F.S., juillet 2001.

⁴ – Texte cité dans *The Resister*, été-automne 1998.

pour la vie dans le mariage et de procréer. C'est la première cause de l'immigration galopante : la nature a, en effet, horreur du vide.

Il y a trente ans, le 30 juin 1988, Monseigneur Marcel Lefebvre affermissait l'œuvre contre-révolutionnaire de sauvetage de la tradition catholique, en sacrant quatre évêques. Sa résistance active héroïque aux principes et aux conséquences du Concile Vatican II avait suscité un rajeunissement de la foi et de la ferveur. Le renouveau de la dévotion à la sainte messe, « ferment de toute la civilisation chrétienne ⁵ », la célébration fervente des sacrements ont éveillé de nombreuses vocations ; les familles chrétiennes se sont également multipliées. Il est permis d'affirmer qu'aujourd'hui, grâce à la clairvoyance et au courage de Monseigneur Lefebvre, le sacerdoce, l'état religieux, la liturgie, ces trésors fondamentaux de l'Église, sont sauvés.

Pendant l'influence de la contre-culture a pénétré nos milieux et imprègne à présent, trente ans après les sacres épiscopaux, la plupart des catholiques fidèles eux-mêmes, à des degrés divers : la fragilité de certaines unions matrimoniales, le refus du principe d'autorité, les manques de respect ou de politesse élémentaire devenus spontanés voire inconscients, les tenues vestimentaires négligées ou indécentes portés jusque dans nos temples saints, la tyrannie de l'internet et du « smartphone », le goût des musiques modernes abrutissantes, entre autres symptômes, révèlent un défaut majeur d'esprit chrétien et une défaillance dans la transmission de la culture chrétienne, parfois lors même que les éducateurs, parents et école, se sont efforcés d'accomplir leur devoir de leur mieux.

A quelle cause attribuer cette contamination de la contre-culture ? Probablement à un manque de profondeur de la *vie chrétienne*. La connaissance de la doctrine catholique authentique, la réception des vrais sacrements, la participation à la sainte liturgie traditionnelle, la récitation de prières, matin et soir, s'imposent, certes, nécessairement à tout chrétien, mais elles ne *constituent* pas la vraie vie chrétienne. Qui s'en contente, sans aller plus loin, sans rechercher la vie intérieure, s'illusionne, s'il espère ainsi résister longtemps à l'offensive actuelle de la Révolution, qui porte précisément sur la culture et les mœurs.

Les institutions internationales comptent mettre en place, dans les décennies à venir, un « nouveau paradigme », qui renversera de fond en comble la conception chrétienne de Dieu, du monde, de l'homme, au profit d'une nouvelle « spiritualité » panthéiste et naturaliste ⁶. Il s'agit d'anéantir tout vestige de civilisation chrétienne.

N'est-ce pas une invitation, pour la tradition catholique, à poursuivre avec d'autant plus de détermination l'œuvre de restauration de l'Église lancée par Monseigneur Lefebvre ! Comment ? En approfondissant la vie intérieure, qui s'épanouit spontanément dans l'esprit de foi, dans les mœurs chrétiennes, dans la culture chrétienne.

Fr. Raymond O.P. +
Supérieur

5 - Mgr Marcel LEFEBVRE, Homélie au Bourget, le 23 septembre 1979.

6 - Voir à ce sujet les études de M. Pascal BERNARDIN.

« Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni » (Mt 19, 6).

PERSONNE ne peut penser qu'affaiblir la famille comme société naturelle fondée sur le mariage soit une chose qui favorise la société. [...] On ne se rend plus clairement compte que seule l'union exclusive et indissoluble entre un homme et une femme remplit une fonction sociale pleine, du fait qu'elle est un engagement stable et permet la fécondité¹.

*Les enfants, non seulement veulent que leurs parents s'aiment, mais aussi qu'ils soient fidèles et restent toujours ensemble*².

Le pape François, qui écrivait ces lignes, exprimait ainsi la sollicitude du Christ et de son Église pour la sainteté et la perpétuité du mariage. Mais alors pourquoi le même pape, contre toute logique, écrit-il dans le même document :

Il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite « irrégulière » vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante (n° 301).

et plus loin :

J'accueille les considérations de beaucoup de Pères synodaux, qui ont voulu signaler que les baptisés divorcés et remariés civilement doivent être davantage intégrés dans les communautés chrétiennes selon les diverses façons possibles, en évitant toute occasion de scandale (n°299).

Ce que le pape ne faisait que sous-entendre dans l'exhortation *Amoris Lætitia*, il l'a désormais rendu explicite, par son approbation officielle du communiqué des évêques de la région

1 – FRANÇOIS, Exhortation apostolique *Amoris Lætitia*, n° 52.

2 – Ibid., n. 123.

de Buenos Aires. Ces derniers, s'appuyant sur le document pontifical, ouvraient aux divorcés remariés l'accès à la communion eucharistique. François a déclaré, dans une lettre de septembre 2016, que c'était « la seule interprétation possible » du chapitre VIII d'*Amoris Lætitia*. Qui plus est, le successeur de Pierre continue à ignorer superbement les respectueuses objections émises dans les « dubia » de quatre de ses cardinaux et dans la « correctio filialis » signée par de nombreux théologiens.

Les propos apparemment contradictoires du pape Bergoglio obéissent parfaitement à la logique moderniste, selon laquelle la morale, tout comme le dogme, doit évoluer, « sous peine de mort »³.

*Or, c'est en vertu d'une sorte de compromis et de transaction entre la force conservatrice et la force progressive que les changements et les progrès se réalisent*³.

Devant une telle subversion de la morale évangélique, il importe de réaffirmer les principes de l'union matrimoniale, d'après les enseignements du Christ, les définitions du magistère et la pratique constante de l'Église. Le recours à ces sources accompagné d'une prière assidue forge des certitudes inébranlables, qui servent alors de phare et de règle de conduite.

Quand le Seigneur Jésus vient au secours des familles

Les lois civiles modernes en faveur du divorce sont systématiquement présentées par l'« intelligentsia » comme un progrès de l'humanité. La relecture de l'Évangile persuade du contraire : on y voit le Christ, dans sa vo-

3 – Saint PIE X, Encyclique *Pascendi*, du 8 septembre 1907, Dz 2094-2095.

lonté de restaurer la dignité humaine et de perfectionner les lois mosaïques, réaffirmer solennellement l'indissolubilité du mariage. L'occasion en fut une question insidieuse des pharisiens :

« Est-il permis à l'homme de répudier sa femme pour quelque motif que ce soit ? » Jésus répondit : « N'avez-vous pas lu que celui qui les créa, au commencement, les fit homme et femme, et qu'il dit : A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ? Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni ! » (Mt 19, 3-6)

Le plan du Créateur exclut aussi bien le « gender » – « homme et femme il les créa » – que les unions entre personnes de même sexe ou les prétendus « remariages », qui ne sont que l'officialisation d'unions illégitimes.

Un lien indissoluble

Avec l'indissolubilité, nous n'avons pas affaire à des prescriptions ou des règles que le cours des générations peut modifier, mais à une loi intangible de Dieu. *« Ce que Dieu a uni, conclut le Christ, que l'homme ne le sépare pas ! »* Par conséquent, ni les époux, même par consentement mutuel, ni aucun pouvoir humain, serait-ce celui du pape, d'un chef d'État ou d'une assemblée nationale législative, ne peut rompre le lien indissoluble qui résulte d'un mariage valide et consommé. C'est ce qu'affirme Pie XI dans son encyclique *Casti Connubii* :

Le mariage n'a pas été institué ni restauré par les hommes, mais par Dieu ; ce n'est point par les hommes, mais par l'auteur même de la nature et par le restaurateur de la nature, le Christ Notre Seigneur, que le mariage a été muni de ses lois, confirmé, élevé ; par suite, ces lois ne sauraient dépendre en rien des volontés hu-

maines, ni d'aucune convention contraire des époux eux-mêmes ¹.

Bien avant qu'il fut élevé par le Christ à la dignité d'un sacrement, le mariage naturel était voulu par le créateur de l'homme et auteur du mariage comme un lien indissoluble entre un homme et une femme. Sans doute Dieu laisse-t-il toute liberté aux hommes d'embrasser ou non l'état conjugal et, le cas échéant, de choisir tel conjoint plutôt que tel autre. Mais une fois engagé dans les liens du mariage, l'homme n'a plus la liberté de rompre ce lien. Seule la mort de l'un des conjoints redonnera sa liberté à l'autre.

Mais alors, rétorquent à Jésus les pharisiens, pourquoi Moïse a-t-il prescrit de donner [à sa femme] un acte de divorce et de la répudier ? (Mt 19, 7)

D'une concession de Moïse (Dt 24, 1), les pharisiens avaient fait une prescription. Notre-Seigneur fait œuvre de législateur en revenant d'une part à la pureté primitive de l'institution, celle d'une union exclusive et indissoluble, et en proscrivant d'autre part de manière absolue le divorce. Comment les Grecs dits orthodoxes et les protestants, prétendant s'appuyer sur la Sainte Écriture, en sont-ils venus à autoriser le divorce ? Ils invoquent le texte de saint Matthieu (5, 32 et 19, 9), qui parle bel et bien d'une exception à l'indissolubilité pour les cas d'adultère :

Quiconque répudie sa femme, sauf cas d'adultère, et en épouse une autre, commet l'adultère ².

En réalité, l'incise de saint Matthieu « *παρεκτός λόγου πορνείας* » ne doit

1 - PIE XI, encyclique *Casti Connubii* sur le mariage chrétien, 31 décembre 1930. AAS XXII (1930) 539-592.

2 - Il est à remarquer que cette incise n'existe ni chez saint Marc, ni chez saint Luc. « Celui qui répudie sa femme et en épouse une autre commet l'adultère envers la première » (Mc 10, 11 ; Lc 16, 18)

pas être traduite « sauf cas d'adultère », ce qui donnerait à croire qu'en cas d'infidélité d'un des conjoints, l'autre est autorisé à rompre le lien matrimonial et enlèverait à l'affirmation du Christ sa solennité et son efficacité. Le grec « πορνεία » ne signifie jamais « adultère »¹, mais « fornication ». L'exception à laquelle fait allusion le Christ viserait en fait le cas d'une union irrégulière et illégitime, qui, à l'encontre d'un mariage, peut et doit être brisée. Quant à l'adultère d'un conjoint, il ne peut autoriser que la cessation de la vie commune des époux, sans pour autant rompre le lien qui demeure.

Qu'il est réconfortant de voir le Seigneur affirmer avec force la noblesse du mariage et condamner sans appel le divorce et le concubinage, plaies sociales et fléaux de notre époque ! Et non content de restaurer le mariage dans sa dignité première, le Christ l'élève au rang d'un sacrement, de sorte que les époux, fortifiés par la grâce, peuvent se sanctifier dans le mariage même. La mission du mariage n'est plus seulement de peupler la terre, mais d'engendrer les enfants de l'Église, les concitoyens des saints. Son but dernier est d'assurer le recrutement de la cité céleste.

L'Église, protectrice des lois du mariage

Les Apôtres ont fidèlement transmis les enseignements du Maître sur le mariage. Ainsi saint Paul :

Quant aux personnes mariées, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari ; si elle en est séparée, qu'elle reste sans se remarier ou qu'elle se réconcilie avec son mari ; pareillement, que le mari ne répudie point sa femme (1 Co 7, 10-11).

1 – Adultère se dit „μοιχεία.” Ces précisions ont été mises en lumière par le Père BONSIRVEN S.J. dans *Le Divorce dans le Nouveau Testament*, Paris, 1948.

De même, une décision du concile de Jérusalem réprouva-t-elle les amours dissolues et sauvages².

C'est pourquoi le concile de Trente a défini comme une vérité de foi l'indissolubilité du lien :

Si quelqu'un dit que l'Église se trompe quand elle enseigne, conformément à la doctrine évangélique et apostolique, qu'à raison de l'adultère de l'un des époux le lien du mariage ne peut être rompu et qu'aucun des deux, même l'époux innocent, ne peut, du vivant de l'autre époux, contracter un nouveau mariage, et qu'il commet un adultère celui qui, après avoir renvoyé la coupable, en épouse une autre [...] qu'il soit anathème³.

Léon XIII rappelle, dans son encyclique *Arcanum* :

Tout le monde doit savoir aussi que chez les chrétiens l'union de l'homme et de la femme, contractée en dehors du sacrement, n'a ni la validité, ni la nature d'un vrai mariage. [...] Au milieu de la grande confusion des opinions qui s'influencent chaque jour davantage, il faut également savoir qu'il n'est au pouvoir de personne de rompre le lien d'un mariage conclu et consommé entre chrétiens. Les époux qui veulent s'engager dans les liens d'un nouveau mariage avant que la mort n'ait rompu le premier sont donc gravement coupables, quel que soit le motif invoqué.⁴

Il est admirable de voir à quel point la pratique constante des papes correspondait à cette doctrine ; ce qui faisait dire au même Léon XIII :

L'Église catholique a bien mérité de tous les peuples par le soin qu'elle a pris constamment de protéger la sainteté et la perpétuité des mariages.

2 – Voir Ac 15, 29.

3 – Concile de Trente, session XXIV, canon 7.

4 – LÉON XIII, encyclique *Arcanum divinæ Sapientiæ* du 10 février 1880. ASS XII, 1879-1880.

Chaque fois que les Souverains Pontifes ont résisté aux princes les plus puissants, qui demandaient avec menaces à l'Église, de ratifier le fait de leur divorce, ils ont certainement lutté, non seulement pour l'intégrité de la religion, mais aussi pour la civilisation de l'humanité. Tous les âges admireront l'invincible fermeté dont témoignent les décrets de Nicolas I^{er} contre Lothaire ; ceux d'Urbain II et de Pascal II contre Philippe I^{er}, roi de France ; ceux de Célestin III et d'Innocent III contre Alphonse de Léon et Philippe II, roi de France ; ceux de Clément VII et de Paul III contre Henri VIII (roi d'Angleterre), ceux enfin du très saint et intrépide Pie VII contre Napoléon I^{er}, enorgueilli de ses succès et de la grandeur de son empire¹.

Même lorsqu'il est conclu entre non chrétiens, le mariage a un caractère religieux et sacré, qui le rend infiniment respectable, « puisque Dieu lui-même l'a institué et qu'il a été dès le principe comme une image de l'Incarnation du Verbe² ». Que dire alors du sacrement de mariage entre chrétiens ! Et combien l'Église a eu raison de défendre sa sainteté et son indissolubilité tout au long des siècles !

Une raison plus profonde

Mais allons plus loin : la tradition montre que la raison profonde de la volonté divine est d'ordre mystique. Dès le principe, le mariage fut comme une figure de l'incarnation, de l'union indissoluble des deux natures, humaine et divine, en l'unique personne du Fils de Dieu. Le Christ a épousé la nature humaine, pour s'unir à chacune de nos âmes et constituer son Église, qu'il veut sainte et immaculée comme Lui. Or, au témoignage de saint Paul, le mariage des chrétiens reproduit la parfaite union du Christ et de l'Église :

Ce sacrement est grand, je vous le dis, dans le Christ et dans l'Église (Ep 5, 32).

1 – LÉON XIII, op. cit.

L'un et l'autre demeurant éternellement vivants, aucun divorce ne pourra jamais séparer le Christ de l'Église. Et ce qui est vrai de l'Épouse du Christ prise dans son ensemble devrait l'être aussi de chaque chrétien :

Si l'Église manifeste, sur la question du divorce, une intransigeance qui scandalise les incroyants, ce n'est pas seulement parce que l'indissolubilité du mariage est l'assiette indispensable de la société humaine ; c'est plus encore, parce que, sur le plan du mystère nuptial, toute rupture du lien est impensable ; jamais Dieu n'acceptera que la créature qui lui a donné sa foi au baptême l'abandonne un beau jour pour s'attacher à un maître étranger. Nos âmes ne peuvent appartenir qu'à Lui.²

Plût au ciel qu'en ces jours de désorientation diabolique, les fidèles entendent de la bouche de leurs pasteurs une si haute doctrine ! Plût à Dieu que le successeur de Pierre revienne de ses erreurs !

Celui qui aura rougi de moi devant les hommes, je rougirai de lui devant mon Père (Mt 10, 33).

En attendant le retour de Pierre à la saine doctrine, que les époux chrétiens fassent leur nourriture et leurs délices des enseignements du Christ et de son Église sur la sainteté et l'inviolabilité du mariage... et qu'ils en vivent !

LECTURES CONSEILLÉES :

- LÉON XIII, encyclique *Arcanum Divinæ Sapientiæ*.
- PIE XI, encyclique *Casti Connubii*.
- PIE XII, *Discours aux jeunes époux* (éd. Clovis).
- Père Noël BARBARA, *Catéchèse catholique du Mariage*.

2 – Dom Jean de MONLÉON, *les Noces de Cana*, Scivias, 1999, p. 9.

La vraie vie chrétienne

Le père Ambroise Gardeil O.P. (1859-1931), éminent théologien, avait préparé une vaste synthèse sur la vie chrétienne. Nous devons à son neveu, le père H. D. Gardeil O.P., la publication posthume de cette précieuse ébauche, en 1935.

Son analyse de la vraie nature de la vie chrétienne permet aux chrétiens d'aujourd'hui de s'examiner sur la profondeur de leur vie spirituelle.

TOUT CHRÉTIEN sait quelle chose de la vie chrétienne, puisqu'il la mène ; mais le plus souvent il n'en comprend pas le fond, la dignité essentielle et, par suite, ne vit pas sa vie en la manière qu'il faudrait la vivre pour être un chrétien complet et surtout parfait¹.

On rencontre fréquemment, même parmi les catholiques fidèles, des conceptions de la vie chrétienne, certes non totalement fausses, mais incomplètes. Elles placent l'homme vis-à-vis de Dieu uniquement en position de serviteur, peut-être même de serviteur dévoué et fidèle, tandis que Notre-Seigneur appelle tout chrétien à une association à sa vie divine elle-même, vie supérieure de connaissance et d'amour. Le père Gardeil ramène à trois catégories principales ces conceptions lacunaires.

Idee « intéressée »

La première consiste à observer les commandements, à pratiquer les vertus, en vue d'éviter l'enfer et d'obtenir la béatitude éternelle. Cette idée n'est point fautive, pour autant qu'elle n'exclue pas la charité : Notre-Seigneur lui-même nous y invite dans plusieurs paraboles, notamment dans celle des talents². De même, le pape Innocent XII,

par exemple, a dénoncé Fénelon qui prétendait que la vraie charité excluait tout motif d'intérêt propre³. Cependant la crainte ou l'espoir de la rétribution ne sauraient être déterminants pour inspirer la charité, en pratique.

L'idéal d'un bon comptable chrétien n'épuise pas le contenu de l'Évangile (p. 66).

Cette première idée lacunaire de la vie chrétienne n'est sans doute guère la plus répandue aujourd'hui. La course au progrès technique, le confort, les moyens abondants et variés de se distraire, séduisent le chrétien bien davantage que les promesses éternelles, car sa foi anémique les lui présente d'une façon fade et trop abstraite.

Une vie de devoir

Une deuxième conception de la vie chrétienne consiste dans l'idéal d'une vie de devoir dominée par la loi morale parfaite que révèle l'Évangile.

Certes, la pratique de la loi chrétienne, et elle seule, conduit à une vie humaine, naturelle et surnaturelle, parfaite. Notre-Seigneur lui-même exhorte à observer les commandements pour entrer dans la vie et manifester sa charité à son égard.

Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime (Jn 14, 21).

1 - Père Ambroise GARDEIL O.P., *La Vraie Vie chrétienne*, Paris, DDB, 1935, p. 64.

2 - Mt 25, 14-30.

3 - DENZINGER-SCHÖNMETZNER, *Enchiridion symbolorum*, n° 2351.

Mais toute morale est essentiellement ordonnée au perfectionnement *propre* de l'homme, puis au bien de la cité dont il est membre. Or la vie chrétienne vise l'hommage rendu à l'excellence de Dieu :

Dieu n'est pas seulement le législateur du chrétien ; il en est le but (p. 69).

Une prédication qui se cantonnait souvent, avant le Concile, à l'aspect moralisant du christianisme a pu d'ailleurs rebuter beaucoup de contemporains, imprégnés d'esprit libéral et personnaliste : une religion perçue comme une pure collection de devoirs, de pratiques, répugne aux aspirations de l'homme moderne à l'autonomie.

Idee religieuse

Une troisième conception incomplète, mais bien plus élevée, voit dans la vie chrétienne un culte de Dieu, qui consiste, d'une part, dans des actes spéciaux d'hommage, comme la prière, l'adoration, le sacrifice... Saint Paul invite, d'autre part, le chrétien à pénétrer toute sa vie quotidienne de l'intention religieuse, afin de l'élever à la hauteur d'un service divin :

Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu (1 Co 1, 31).

Rien de plus noble, souligne le père Gardeil, rien de plus justifié, rien qui dénote une intelligence plus avertie et plus compréhensive de la vraie place de l'homme, dans cet univers où Dieu est premier et lui second (p. 69).

Un petit nombre de fidèles, ceux qui sont fervents, s'élèvent jusqu'à cette idée du christianisme. Ils servent

Dieu fidèlement, humblement, avec esprit de sacrifice.

Mais est-ce bien là *tout* l'Évangile ? Cette conception suffit-elle pour traverser indemne le monde actuel, ses épreuves et tentations violentes, et la pression du laïcisme ambiant ? L'expérience semble démontrer le contraire de plus en plus clairement.

L'originalité de la vie chrétienne

Certes, Notre-Seigneur a souvent loué le service de Dieu sous les trois formes de service « intéressé », moral et religieux. Mais il a défini la *plénitude* de la vie chrétienne,

en opposant avec vigueur à l'idée du service de Dieu, l'idée de l'amitié avec Dieu (p. 71).

Je ne vous appellerai plus serviteurs, car le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; vous, au contraire, je vous ai appelés mes amis, car tout ce que j'ai appris du Père, je vous l'ai fait connaître (Jn 15, 15).

Voilà l'originalité de la vie chrétienne, ce qui la distingue radicalement de toutes les fausses religions, purement humaines, qui ne visent, dans le meilleur des cas, qu'une perfection naturelle, ce qui la distingue également d'un simple service.

Saint Thomas d'Aquin explique pourquoi la vie de charité est « manifestement une certaine *amitié* avec Dieu » : il s'agit, en effet, d'un amour de bienveillance, donc désintéressé, et réciproque, fondé sur notre participation à la béatitude même de Dieu ¹.

Une fois admis ce point de vue, les lacunes des conceptions précédentes se révèlent dans toute leur crudité. L'idée d'un devoir moral

1 - *Somme théologique*, II-II, 23, 1.

imposé du dehors ; lors même que ce devoir laisserait au second plan les préoccupations de notre intérêt bien entendu, pour s'en tenir à l'obéissance au législateur, lors même qu'il se compléterait par l'inspiration religieuse, cette idée, dis-je, ne laisse pas d'opprimer notre libre spontanéité (p. 72).

La vraie vie chrétienne naît d'une union profonde des vues, des désirs, des volontés avec Dieu ; l'amour n'y est plus « comme parqué parmi les devoirs d'un bon serviteur » : il devient la racine essentielle de la vie. L'âme chrétienne cherche, dans le menu de ses actions quotidiennes, à « donner une issue aux spontanés de l'amour de Dieu ».

Ce qui se fait sous l'action d'une autorité extérieure, si parfaite et si bienveillante qu'elle soit, est toujours difficile. Servir est ingrat (p. 74).

Au contraire, tout jaillit de source dans une vie d'amitié.

Du dehors, où le plaçait l'idée du service de Dieu, le moteur divin de notre vie est passé au dedans (p. 73).

La bienheureuse Élisabeth de la Trinité expliquait à l'une de ses amies, qu'il suffisait de

croire qu'un Être qui s'appelle l'Amour, habite en nous à tout instant du jour et de la nuit, et qu'il nous demande de vivre en société avec lui. [...]

Je vous le confie : c'est cette intimité avec lui au dedans qui a été le soleil irradiant ma vie, en faisant comme un ciel anticipé (Lettre à Mme de B., 1906).

La vie éternelle commencée

Cette vie d'amitié avec Dieu se réalise en plénitude dans l'éternité bienheureuse, mais la vie chrétienne ne

considère pas celle-ci comme un avenir lointain dont elle serait séparée par la mort. C'est déjà, dès ici-bas, une vie divine. « Saisis-toi de la vie éternelle », écrit saint Paul à Timothée (1 Tm 6, 12). Par la foi, l'espérance et surtout la charité, nous atteignons déjà Dieu, nous sommes associés à sa vie, nous y participons.

Cette vie supérieure n'ignore pas les assurances de la félicité éternelle, ressort de la vie du serviteur fidèle, mais la récompense n'entre pas dans sa perspective, comme le simple résultat d'un contrat fidèlement observé ; elle se présente comme son épanouissement normal, couronnement qui va de soi de la vie présente, qui l'appelle et y tend.

De même cette vie divine est une vie morale, mais elle l'est sans le rechercher précisément : elle l'est éminemment. Vivre par la foi en présence de l'idéal de la perfection divine elle-même, règle suprême de toute perfection morale, vivre par la charité en union avec Dieu, ne vouloir que Lui ; [...] réaliser ainsi en soi ce qu'il y a de plus intime dans les mœurs de l'Être parfait, c'est assurément une vie morale supérieure. [...]

De même enfin, cette vie est un culte, mais ce n'est pas un rit matériel (p. 91).

C'est le culte des adorateurs « en esprit et en vérité » (Jn 4, 23), celui auquel Dieu appelle tous les chrétiens.

Cette conception authentique, parce que complète, de la vie chrétienne permettra seule aux catholiques de traverser les épreuves des derniers temps en demeurant fidèles à Dieu, aux mœurs et à la culture chrétiennes.

N'attendons pas demain pour vivre de Dieu et avec Dieu.

Les victoires du rosaire

Plus puissant que la bombe atomique...¹

Il est environ 8h15, ce 6 août 1945, lorsque le père Hubert Schiffer S.J., trente ans, se rend au réfectoire pour prendre son petit-déjeuner après la messe. Il enfonce sa cuiller dans un pamplemousse. Soudain, une lumière éblouissante accompagnée aussitôt d'un bruit d'explosion, de vitres brisées, de murs éclatés. Comme ses trois confrères en mission dans cette paroisse, il est soulevé en l'air et projeté violemment sur les murs en bois de la maison, qui demeure cependant intacte. Quand il reprend connaissance, il ouvre les yeux, regarde par la fenêtre : plus rien alentour, dans toutes les directions... Un bombardier américain B.29 vient de larguer la première bombe atomique de l'histoire, « *Little boy* », sur Hiroshima. La ville a été rasée en quelques secondes, dans un rayon de quatre kilomètres.



Ici commence le mystère. Comment cette maison des Jésuites distante seulement d'un kilomètre de l'épicentre de l'explosion a-t-elle pu résister au souffle et à la chaleur (trois cents mille degrés au centre) ? Tout être vivant devait, en effet, immédiatement mourir dans un rayon

d'un kilomètre et demi. On dénombre, de fait, cent mille victimes, sans compter celles qui moururent plus tard, par suite des radiations.



Les médecins qui ont interrogé et examiné ces religieux, près de deux cents fois dans les trente ans qui suivirent, ne purent jamais s'expliquer non plus comment ces hommes avaient échappé à l'irradiation par les rayons gamma.



Au congrès eucharistique de Philadelphie, aux États-Unis, en 1976, le père Schiffer raconta son expérience. Il attribua le miracle à la dévotion au rosaire :

Nous pensons avoir survécu, parce que nous vivions le message de Fatima. Dans cette maison, nous récitons le chapelet en commun chaque jour.

1 - Voir le témoignage du P. John SEIMES : <https://youtu.be/taLk4tSX6sM>

Chronique de la communauté

* Du 19 au 24 novembre, le P. Raymond prêche la retraite annuelle des pères et frères de la Fraternité de la Transfiguration à Mérigny.

Puis, à partir du 25, il donne des cours aux moniales dominicaines du Monastère Saint-Joseph ainsi qu'une conférence aux fidèles sur *La vertu de prudence*. Le 28, il fait cette même conférence à Paris.

* Le 30 novembre, le P. Thomas s'envole pour la Pologne afin de prêcher trois missions de l'avent dans diverses chapelles et prieurés, (messes, sermons, confessions, et conférences).

Le 12 décembre, c'est aux prêtres et aux frères du district de Pologne qu'il prêche une recollection.



Lever de Soleil en Forêt-Noire

* Le 25 janvier 2018, les forêts allemandes de l'Eifel abritent notre sortie de communauté, près de Monschau (Rhénanie du Nord). Au *Kloster vom Unbefleckten Herzen Mariens* récemment fondé à Reichenstein, nos frères bénédictins nous invitent à déjeuner. Nous retrouvons avec joie le père BERNARD de CLAIRVAUX et sa jeune communauté, issue du monastère de Bellaigue en Combrailles.

* Le 6 février, à l'invitation de l'Association N.-D.-de-Luxembourg, le P. Raymond donne une conférence à Strassen (Luxembourg) sur *L'aumône*. Le 26 mars, nouvelle conférence sur *La vertu de prudence*.

* Du 9 au 11 février, le P. Raymond séjourne cette fois en Franconie pour donner des conférences à un cercle d'études sociales. Le prieur de Kleinwallstadt l'invite à célébrer la messe dominicale et à prêcher à ses fidèles une conférence spirituelle sur *La charité fraternelle d'après sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus*.

* Du 15 février au 5 mars, le P. Thomas sillonne de nouveau la Pologne en prêchant des missions de carême dans trois centres de messes.

* Le 21 février, le P. Raymond se rend comme chaque trimestre au prieuré de Bruxelles pour les confessions des Quatre-Temps des Sœurs de la Fraternité Saint-Pie-X. Il leur fait ensuite une conférence spirituelle.

* Le 28 février, commence un cours mensuel de catéchisme approfondi, destiné aux mères de famille de la région de Luxembourg.

* Du 18 au 24 mars, dans le cadre féerique et enneigé de la Forêt-Noire, nous prêchons une retraite à vingt-trois personnes – dont deux confrères prêtres – venues d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche et... de Belgique.



Vénération du saint Clou à Toul

* Le samedi de la Passion, le P. Thomas et Fr. François-Dominique pérégrinent avec une trentaine de personnes, de Nancy à la cathédrale de Toul, afin d'y vénérer la relique du saint Clou.

Le mystère de l'Église

RETRAITE DOMINICAINE

prêchée à Méréigny (Indre)

pour dames et jeunes filles
du lundi 2 juillet 2018 midi
au samedi 8 à 11h

mixte, pour messieurs et dames
du lundi 27 août 2018 midi
au samedi 1^{er} septembre à 11h

Renseignements & Inscription uniquement à l'adresse suivante :

- par courrier : Hohlweg, Steffeshausen, 3 - 4790 BURG REULAND, Belgique
- par téléphone : + 32 (0)80 46 00 13
- par courriel : FNDRetraites@gmx.com

POUR NOUS AIDER, VOUS POUVEZ :

- EN FRANCE, nous adresser un **chèque** à l'ordre de : *LUX MONDI*
- EN FRANCE ET DANS LE RESTE DE L'U.E., effectuer un **virement bancaire** sur le compte suivant :

Titulaire du compte : Lux mundi – Crédit Mutuel de Bretagne

IBAN : FR 7615 5892 2822 0204 0955 24049

BIC : CMBFR2BARK

- DANS L'U.E. ET AILLEURS, effectuer un versement via **Paypal** sur le site :
<http://dominanostrarosarii.blogspot.fr/>

Vos dons sont déductibles de l'IRPP à hauteur de 66% (60% pour les entreprises) dans la limite de 20% des revenus (5% du chiffre d'affaires pour les entreprises). Reçu fiscal sur demande.

L'association *Lux mundi* peut recevoir des legs et des donations en franchise de droits de succession. Nous sommes reconnaissants à ceux qui veulent bien consentir un legs ou une assurance-vie en faveur de l'association : par ce moyen, vous assurez le plus sûrement la pérennité matérielle de la communauté.

Avec notre prière reconnaissante



FRÈRES DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Hohlweg, Steffeshausen, 3,

4790 BURG REULAND, Belgique

Téléphone : + 32 (0)80460013 – Télécopie : +49 (0)9113084491012

<http://dominanostrarosarii.blogspot.fr/>